



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 29

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} DRIEDGER présente la pétition de D. Bean, K. Guillas, C. Lovatt et autres personnes demandant au ministre de la Justice d'encourager le gouvernement du Manitoba à poursuivre son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 1999;

(document parlementaire n° 131)

le rapport financier préliminaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 132)

le rapport financier trimestriel — période de trois mois — d'avril à juin 1999;

(document parlementaire n° 133)

les rapports financiers trimestriels — période de six mois — d'avril à septembre 1999;

(document parlementaire n° 134)

les rapports financiers trimestriels — période de neuf mois — d'avril à décembre 1999;

(document parlementaire n° 135)

le rapport annuel du vérificateur provincial sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1997;

(document parlementaire n° 136)

le rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.

(document parlementaire n° 137)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. TWEED, M^{me} KORZENIOWSKI, M. HELWER, M^{me} ASPER et M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. STEFANSON :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
- b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
- c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
- d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
- e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
- f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
- g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
- h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
- i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
- j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
- k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
- l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. FAURSCHOU termine son intervention.

Mercredi 17 mai 2000

Après les interventions de MM. GERRARD, JENNISSON et GILLESHAMMER, de M. le *ministre* SALE ainsi que de MM. ROCAN et RONDEAU, M. DERKACH prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose l'ordre d'examen des budgets par le Comité des subsides à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(document parlementaire n° 138)

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES